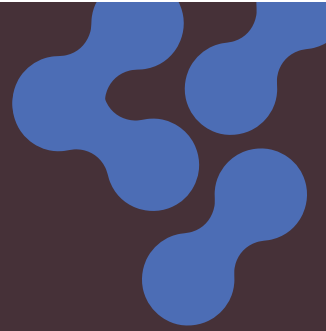
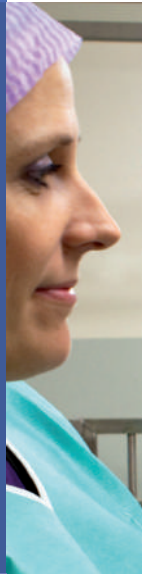
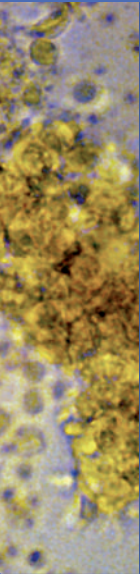


Instituts
thématiques

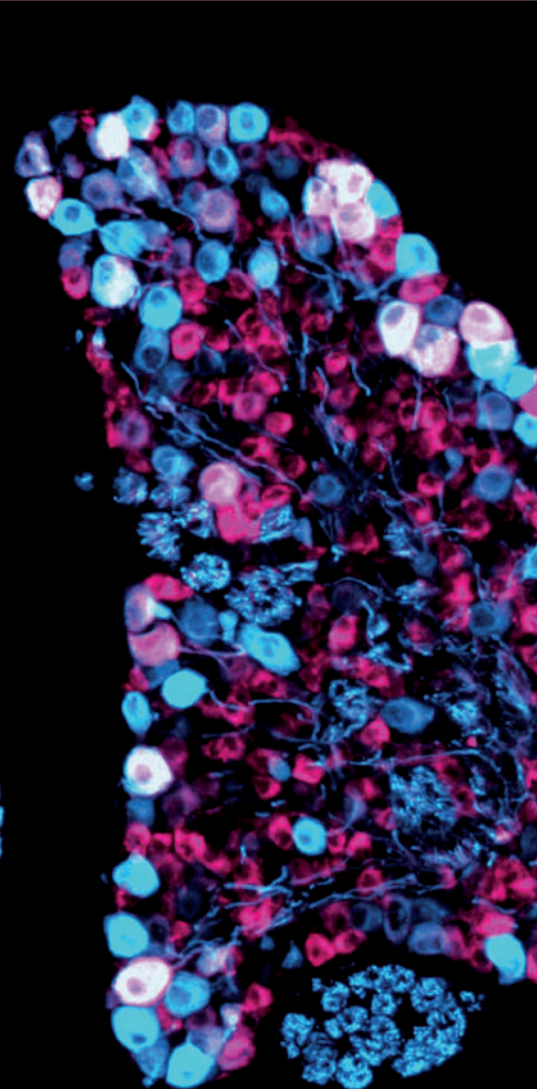
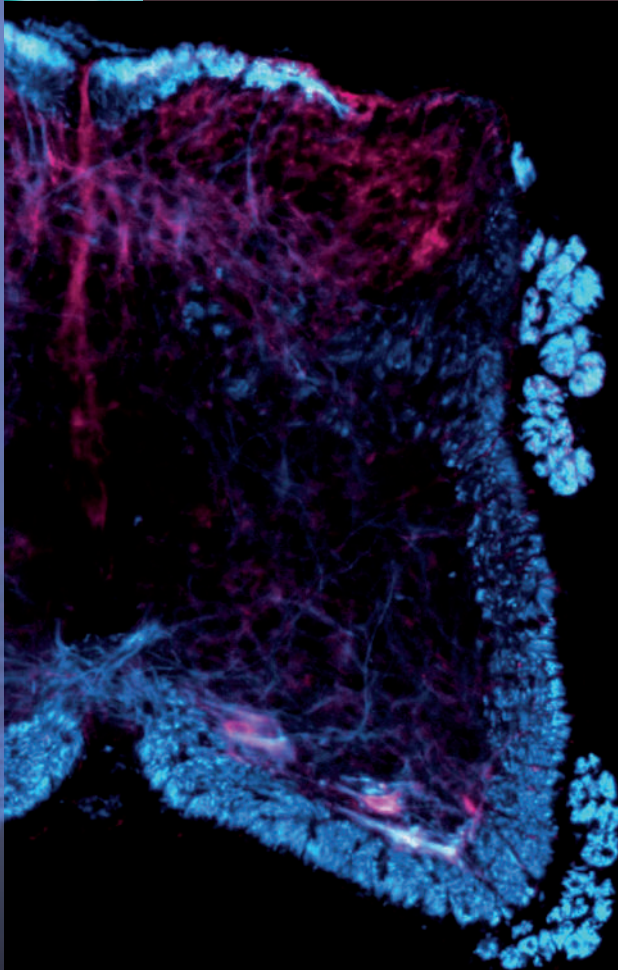


Inserm

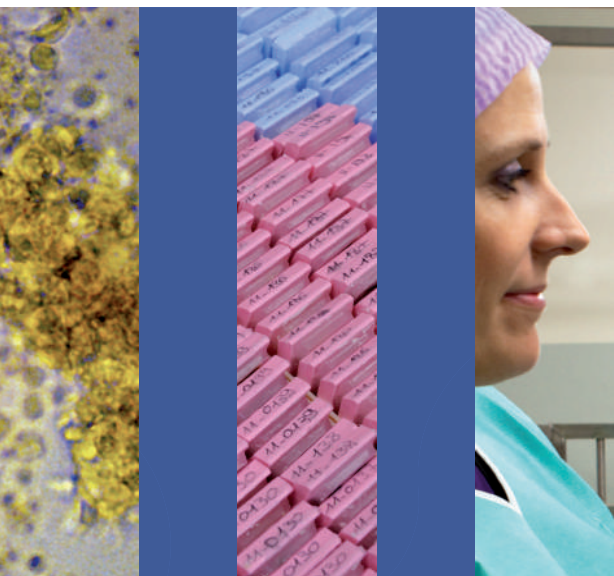
Institut national
de la santé et de la recherche médicale



Bilan financier et patrimonial 2013







Bilan financier et patrimonial **2013**

SOMMAIRE

P 04 RÈGLES ET MÉTHODES
COMPTABLES

P 08 CHARGES

P 12 PRODUITS

P 16 ÉLÉMENTS
D'ANALYSE FINANCIÈRE

P 20 BILAN

P 24 COMPTES
CONSOLIDÉS

P 26 RÉALISATION
BUDGÉTAIRE

Chiffres clés 2013

861 970 227

Montant des charges comptabilisées,
en augmentation de 2,9 %
par rapport à 2012

839 210 795

Montant des produits comptabilisés,
en augmentation de 0,8 %
par rapport à 2012

615 216 832

Montant de la subvention
pour charges de service public

539 258 241

Total du bilan de l'établissement
Il faut toutefois noter que son principal
actif, qui est la capacité de
ses chercheurs à faire progresser
la connaissance, ne fait pas l'objet d'une
évaluation comptable.

497 744 725

Montant des dépenses de personnel
(charges sociales comprises),
soit 61 % des dépenses
d'exploitation de l'établissement

152 802 289

Montant des produits
constatés d'avance, préfinancements
obtenus sur les contrats
de recherche pluriannuels

68 906 046

Montant du fonds de roulement
au 31 décembre

48 948 211

Total des flux d'intermédiation,
sommes reçues de divers financeurs
et reversées aux partenaires
des projets de recherche

22 759 432

Déficit comptable de l'année,
égal à la différence entre les charges
et les produits comptabilisés

308 450

Nombre de factures mandatées
au cours de l'exercice,
soit 3,7 % de plus qu'en 2012

8 592

Effectif moyen des personnels
rémunérés par l'Inserm,
soit 103 110 bulletins
de paye dans l'année

8 407

Nombre de titres de recettes
émis au cours de l'exercice,
soit 1,0 % de moins qu'en 2012

12

Délai moyen de paiement
aux fournisseurs et prestataires
(en jours)

Situation financière et patrimoniale de l'Inserm



L'activité des services comptables de l'Inserm est résolument placée dans la direction fixée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Une comptabilité sincère et transparente doit en effet permettre à l'ordonnateur, d'une part, de *se rendre compte* de la situation financière et patrimoniale de l'établissement et, d'autre part, de *rendre compte* au Parlement et au Gouvernement de l'utilisation des fonds publics mis à sa disposition.

La certification des comptes par un collège de commissaires aux comptes s'inscrit dans cette perspective et permet de fiabiliser la valeur de l'Inserm dans le bilan de l'État.

Les efforts entrepris ces dernières années pour améliorer la qualité comptable ont été poursuivis et amplifiés. L'attention toute particulière apportée à la structuration de la démarche de contrôle interne ne s'est pas relâchée : mise à jour des organigrammes fonctionnels, poursuite de l'analyse des forces et des faiblesses et actualisation de la cartographie des risques, documentation des procédures, définition de plans d'actions à court et moyen terme, conservation de la trace des contrôles.

En 2013, le contrôle hiérarchisé de la dépense a été étendu aux achats de fournitures et de consommables des laboratoires. Cette méthode permet, d'une part, de faire face avec des moyens constants à l'augmentation de l'activité et, d'autre part, de concentrer l'attention sur les dépenses à risque et à enjeu.

Nous avons, cette année, généralisé l'application de la méthode de comptabilisation « à l'avancement » des contrats de recherche pluriannuels et créé un lien comptable entre les subventions d'investissement et les biens qu'elles ont permis de financer. La création d'une période de rattachement complémentaire des charges et des produits 2013 pendant les premiers jours de janvier 2014 a permis de diminuer de manière sensible le volume et le montant des charges à payer, d'apurer les comptes d'attente et ainsi de fiabiliser davantage le résultat comptable.

Ces progrès n'auraient pas été possibles sans la collaboration étroite et permanente entre les services comptables et les services gestionnaires.

Ce partenariat sera à nouveau fortement sollicité en 2014 avec la préparation de la mise en œuvre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et le choix stratégique d'un nouveau progiciel de gestion budgétaire et comptable.

Pierre Deblock,
Administrateur général
des finances publiques
Agent comptable principal
de l'Inserm

« ...les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, ... »

Article 14 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

■ Cadre budgétaire et comptable

Le guide de procédure du « nouveau cadre budgétaire et comptable » (NCBC) organise la présentation des dépenses selon leur destination et leur nature.

La répartition par destination s'effectue par le recours à trois agrégats :

■ **Le premier agrégat de dépenses (A1)** concerne les activités scientifiques et est bien entendu le plus important (les trois quarts du budget). Les activités des unités de recherche sont ventilées, d'une part, entre les délégations régionales gestionnaires et, d'autre part, entre les domaines de compétence des dix instituts thématiques. Cette dernière répartition n'a toutefois qu'une valeur indicative dès lors que le budget d'une unité de recherche n'est, par convention, associé qu'à un seul institut.

■ **Le deuxième agrégat (A2)** rassemble les activités communes : les grandes infrastructures, l'information scientifique, la valorisation, etc. Les dépenses de partenariat et le budget d'intervention de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales en direction de ses partenaires extérieurs à l'Inserm figurent dans cet agrégat.

■ **Le troisième agrégat (A3)** rassemble les fonctions support : les services généraux, les moyens informatiques, l'immobilier, etc.

La répartition par nature distingue les charges relatives au personnel rémunéré sur les crédits de la subvention pour charges de service public (SCSP), les charges de personnel rémunéré sur ressources propres, les dotations de fonctionnement, les investissements courants, et enfin les opérations d'investissement qui ont une durée supérieure à l'exercice, dits « investissements programmés ».



→ Les recettes sont, quant à elles, classées en quatre catégories :

- la subvention pour charges de service public (SCSP) ;
- le produit des contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche ;
- les produits de la valorisation et des prestations de service ;
- les autres recettes.

Enfin, il existe une ligne consacrée aux produits et charges dits « calculés », constituée des dotations aux amortissements et provisions, et des reprises éventuelles sur ces lignes. Ces charges et produits comptables ne participent pas à l'équilibre budgétaire. Leur présence a pour but de donner une vision économique du bilan de l'établissement.

Comptabilité

Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), l'Inserm est soumis aux règles de la comptabilité publique, précisées pour cette catégorie d'établissements dans l'instruction M9-1 de la Direction générale des finances publiques.

La comptabilité générale est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations : les opérations de recettes et de dépenses réalisées par l'ordonnateur et prises en charge par le comptable sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date d'encaissement ou de paiement. Le compte financier est présenté par l'agent comptable au conseil d'administration dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice. Il est ensuite adressé à la Cour des comptes.

Depuis l'exercice 2011, les comptes font l'objet d'un examen en vue de leur certification par un collège de commissaires aux comptes.

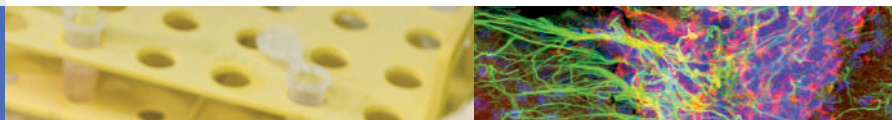
→ Conformément aux dispositions du plan comptable général, la comptabilité fait notamment apparaître :

- un bilan qui décrit, au passif, l'ensemble des ressources perçues par l'établissement depuis sa création (capitaux permanents), ainsi que les dettes d'exploitation et, à l'actif, l'emploi qui en a été fait (immobilisations, stocks, créances, trésorerie) ;
- un compte de résultat qui retrace les opérations de charges (dépenses) et de produits (recettes) dont le solde représente le résultat de l'exercice.

→ Les principales particularités de la comptabilité de l'Inserm sont les suivantes :

- Les immobilisations incorporelles qui figurent au bilan correspondent, pour l'essentiel, à des acquisitions de logiciels. Les brevets propriété de l'Inserm ne sont pas valorisés ; les frais liés à leur dépôt et à leur protection figurent en charges.
- Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition. L'Inserm n'inscrit à l'actif de son bilan que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1 600 euros HT. Les acquisitions de biens de valeur inférieure sont considérées comme des consommations de l'exercice. Les durées d'amortissement adoptées par le conseil d'administration sont conformes aux usages.
- La subvention pour charges de service public a un caractère global et est intégralement inscrite en produit du compte de résultat, alors même que l'Inserm a la faculté d'utiliser une part de la subvention pour réaliser des opérations d'investissement.





Faits caractéristiques de l'exercice

■ L'extension de la comptabilisation à l'avancement des contrats de recherche

Pour atteindre l'objectif de rattacher les charges et les produits à l'exercice, seule la fraction des subventions correspondant à l'avancement du projet de recherche – égale par convention au montant des dépenses engagées – est comptabilisée comme un produit de l'exercice. La différence est, selon le cas, un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance. Les premières années de son application, cette méthode a un fort impact sur le résultat comptable, dont il convient de tenir compte dans l'analyse pluriannuelle des comptes. L'application rétrospective de cette méthode, qui aurait permis la comparaison dans le temps, n'a pas été jugée praticable.

■ L'établissement d'une table de concordance permettant de relier immobilisations et subventions

Une table de concordance a été établie afin de faire un lien entre les immobilisations et les subventions qui les ont financées. Ce lien comptable permet de s'assurer que les biens et les financements sont amortis de manière strictement parallèle.

■ La généralisation de l'amortissement par composants

Les biens (essentiellement les immeubles) constitués d'éléments dont les perspectives de renouvellement sont différentes doivent être scindés en composants qui ont chacun leur durée d'amortissement. Cette méthode, approuvée par le conseil d'administration du 6 décembre 2012, mise en œuvre l'an dernier pour les opérations immobilières achevées au cours de l'année, a été appliquée à l'ensemble des biens contrôlés par l'établissement.

■ **Les fonds de dotation de l'État** pour lesquels il est apparu impossible d'établir un lien avec les actifs sous-jacents ont été soldés et incorporés aux réserves libres de l'établissement.

■ **La journée complémentaire** instituée début janvier 2014 a permis de ramener de 17,1 millions à 10,7 millions le montant des sommes figurant sur les comptes d'attente au 31 décembre.

■ Contrôle interne et maîtrise des risques comptables et financiers

Le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement, mis en œuvre par les responsables de tous les niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités. Il s'agit d'un dispositif qui dépasse les contrôles ponctuels et qui fait partie intégrante du pilotage.

Le contrôle interne comptable a pour but de fournir à l'établissement une « assurance raisonnable » que les états financiers donnent une image sincère et fidèle de l'exécution de son budget, de ses résultats et de sa situation financière et patrimoniale.

Le dispositif mis en place à l'Inserm repose sur :

■ **le diagnostic des services**, qui dessine une cartographie sommaire des risques et permet d'affiner des plans d'action. Ces diagnostics ont été réalisés et demandent désormais simplement à être actualisés. À l'occasion de leur compte rendu annuel d'activité, les agents comptables secondaires évaluent l'état d'avancement de leurs plans d'action et proposent leur évolution ;

■ **la réalisation des organigrammes fonctionnels**, qui, à partir de l'identification des tâches, classées en fonctions et sous-fonctions, permettent de définir les attributions au sein du service activités (responsable, suppléant, contrôle interne), d'identifier les points de sécurité clefs (délégations) et de s'assurer de l'existence de procédures formalisées ;



■ **une base documentaire constituée de fiches de procédure**, le plus souvent communes avec la direction des Affaires financières, qui permet de sécuriser et d'harmoniser les pratiques. Cette documentation financière et comptable couvre la quasi-totalité des procédures. Elle est accessible aux unités de recherche, notamment pour les procédures et la réglementation applicables aux achats (marchés publics) ;

■ **un planning des contrôles à effectuer et dont la trace est conservée par les agences comptables secondaires**, avec comptes rendus mensuels ou trimestriels à la cellule spécialisée de l'agence comptable principale ;

■ **des audits sur place réalisés par l'agence comptable principale**, principalement orientés sur la comptabilisation des contrats de recherche. Il s'agit de vérifier, sur la base d'échantillons, la régularité des pièces justificatives, l'exhaustivité des enregistrements comptables, et la régularité des émissions des titres de recettes. Quatre délégations ont été auditées en 2012, quatre en 2013, les cinq autres le seront en 2014.

Organisation des services comptables

■ **L'agence comptable principale (ACP)** tient la comptabilité de l'établissement.

Elle est responsable de l'exécution des recettes et des dépenses du siège, assure les opérations de paye de l'ensemble des personnels de l'Inserm et gère la trésorerie de l'établissement. Elle coordonne et anime l'activité des agences comptables secondaires.

■ **Les 13 agents comptables secondaires (ACS)** présents dans les délégations régionales assurent la gestion comptable et financière des unités de recherche de leur ressort territorial. La déconcentration des traitements comptables a été étendue progressivement et est désormais totale. Les ACS sont destinataires, chaque année, d'une lettre de mission qui fixe les priorités et précise leurs objectifs.

Les agents comptables secondaires sont également chefs des services financiers de leur délégation régionale.

■ **L'établissement** dispose d'un progiciel de gestion financière intégré - SAFIr - et d'un progiciel de paye - SIRENE NG -, tous deux développés sur base ORACLE, et qui sont communs à l'ordonnateur et au comptable.





CHARGES

Le montant total des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2013 s'élève à 861,97 millions d'euros, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2012. Cette augmentation reflète celle du nombre de contrats de recherche gérés par l'établissement. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des grandes catégories de charges.

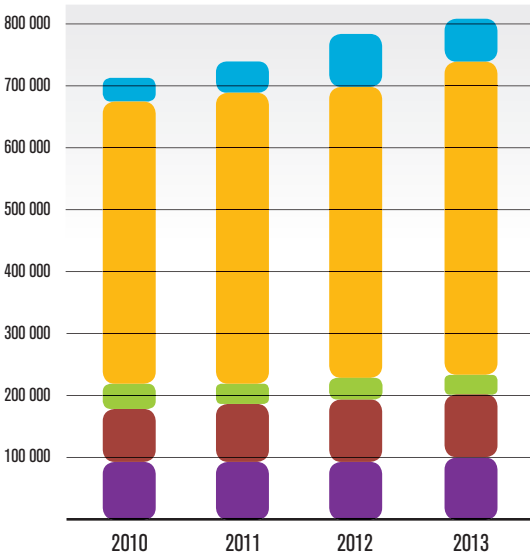
Évolution des charges

Catégories	2010	2011	2012	2013	Évolution (%) 2013/2012
Achats	93 951	96 752	93 860	99 216	+ 5,7
Services extérieurs	86 887	90 731	94 717	101 985	+ 7,7
Impôts et taxes	35 212	34 810	35 736	35 990	+ 0,7
Personnel	461 599	469 587	481 075	497 745	+ 3,5
Autres charges de gestion courante	37 085	45 558	79 297	73 349	- 7,5
Sous-total : charges d'exploitation	714 734	737 435	784 688	808 286	+ 3,0
Charges financières	162	139	130	108	- 16,9
Charges exceptionnelles	904	2 185	682	652	- 4,4
Amortissements et provisions	55 303	45 137	52 006	52 923	+10,2
Total des charges	771 104	784 824	837 506	861 970	+ 2,9

(en milliers d'euros)

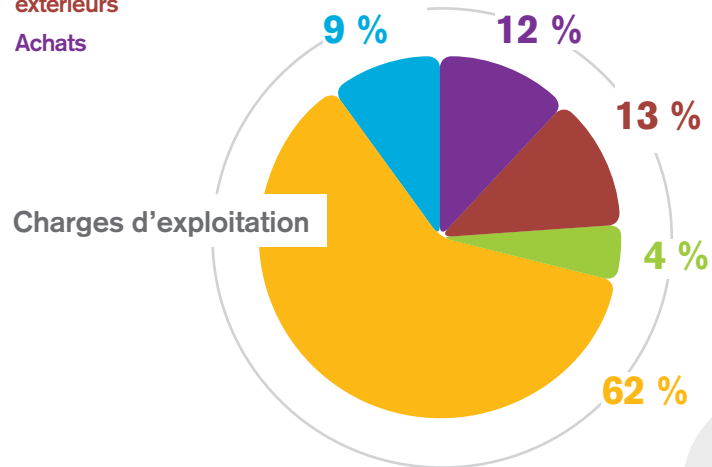


Évolution et répartition des charges d'exploitation



Nota : Les charges financières, les charges exceptionnelles et les « charges calculées » ne figurent pas dans cet histogramme.

Autres charges de gestion courante
Personnel
Impôts et taxes
Services extérieurs
Achats



■ **Achats (60 : 99 millions) :** Cette rubrique est principalement constituée par les achats de fournitures et de petit matériel par les laboratoires (86,5 millions). Ces dépenses, qui avaient diminué en 2012 en raison de la baisse de la dotation récurrente des laboratoires, retrouvent leur dynamisme et progressent de 4 millions, soit 5 %.

Ce poste de dépenses se caractérise par un très grand nombre de factures de faibles montants : ainsi près de 60 % des actes de paiement représentent un peu moins de 20 % du total de la dépense. C'est sur la base de cette analyse qu'il a été jugé utile de mettre en place un contrôle sélectif de ces dépenses, pour se concentrer sur les dépenses à risques ou à enjeux. Parmi les autres achats, on peut noter que les dépenses de fluides (5,1 millions) sont en augmentation de 19 %, conséquence de la longueur et de la rigueur de l'hiver 2012-2013.

L'augmentation des surfaces occupées (conséquence des investissements réalisés notamment dans le cadre des contrats de plan État-régions, CPER), a pour conséquence une croissance des loyers et des charges locatives (+ 0,4 million, soit + 6,5 %).

■ **Services extérieurs (61 et 62 : 102 millions) :** Leur total progresse de 7,3 millions, en raison, d'une part, de la croissance du coût des prestations informatiques (+ 3,9 millions, soit + 10,6 %) et, d'autre part, de l'augmentation des dépenses liées aux déplacements pour missions, qui ont été particulièrement nombreuses, notamment à l'étranger (+ 1,5 million, soit + 9,2 %).

L'augmentation du nombre de colloques, conférences et séminaires organisés par l'établissement a entraîné une dépense supplémentaire de 0,5 million (compensée en partie par une augmentation des recettes correspondantes).

Le coût de la documentation (revues scientifiques) continue à progresser et atteint 3,5 millions, mais la mutualisation permet de proposer aux laboratoires un vaste catalogue à un coût maîtrisé.

Les travaux d'entretien et de réparations se sont élevés à 17 millions, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les frais postaux et de télécommunication continuent à diminuer (- 6,8 %) grâce à l'utilisation de la téléphonie par Internet.

■ **Impôts et taxes (63 : 36 millions) :** Leur montant total est stable. Les charges fiscales que supporte l'Inserm sont presque exclusivement des prélèvements assis sur les rémunérations (taxe sur les salaires, versement transport, fonds national d'aide au logement). Il est précisé que la taxe sur les salaires figure en comptabilité dans la rubrique « impôts », alors qu'elle est traitée comme une charge de personnel dans les documents budgétaires et dans le bilan social.



L'Inserm et la TVA

■ L'Inserm a la qualité d'assujetti complet et de redevable partiel de la TVA.

Le taux de prorata de déduction appliqué est de 100 %. Cette particularité explique que, bien qu'assujetti à la TVA, l'Inserm est également redevable de la taxe sur les salaires. Une déclaration unique des données consolidées de l'ensemble des services est établie mensuellement par l'agence comptable principale. Le remboursement des crédits de taxe non imputables est demandé aux services fiscaux chaque trimestre.

■ Charges de personnel (64 : 497 millions) :

Elles représentent la part la plus importante des dépenses (58 % des charges totales comptabilisées ou 62 % des dépenses d'exploitation). Les personnels titulaires sont rémunérés sur la subvention pour charges de service public, et les personnels contractuels majoritairement sur les ressources propres (contrats et conventions). La stabilité du nombre des fonctionnaires et l'augmentation des effectifs sous statut contractuel (contrats à durée déterminée) reflètent l'évolution du mode de financement de la recherche avec une part toujours croissante du financement sur projet.

Les charges de personnel s'élèvent à 497,5 millions d'euros, en progression de 16,7 millions d'euros par rapport à 2012 (soit + 3,5 %). Cette augmentation est due pour un quart de son montant à l'évolution de la somme des rémunérations (+ 4,4 millions, soit + 1,5 %) et pour les trois quarts à celle des charges

sociales (+12,3 millions, soit + 6,6%). L'augmentation du taux de la contribution employeur aux charges de pension des fonctionnaires a entraîné à elle seule un surcoût de 10,6 millions.

Le montant des rémunérations principales versées au personnel permanent (182,3 millions d'euros) est stable d'une année sur l'autre (+ 0,6 %). Seul le volume des rémunérations versées aux personnels techniques augmente, en raison des mesures catégorielles en faveur des techniciens (catégorie B) et du transfert de quelques emplois de chercheurs vers des emplois d'ingénieurs. Le montant global des rémunérations principales des agents des autres catégories, notamment les personnels scientifiques, est en légère diminution.

Le total des primes et indemnités versées (22,7 millions) est en augmentation de 3,1 %, sous l'effet de l'augmentation de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) et du coût de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Le montant global des rémunérations versées aux personnels contractuels rémunérés sur contrats de recherche a continué à progresser et s'élève à 63,2 millions d'euros (+ 6,1 %). La part de ces derniers dans les rémunérations, qui était de 10 % en 2006, a encore augmenté d'un point et représente en 2013 près de 26 % du total.

Le recours aux vacances a été moindre que lors des années précédentes.

La dotation au Comité d'action et d'entraide sociale (CAES) a été augmentée de 7 %.

Le nombre moyen mensuel d'agents rémunérés par l'Inserm s'élève à 8 592, dont 4 996 fonctionnaires titulaires.

■ Autres charges courantes (65 : 73 millions) :

Les aides à la recherche versées par l'ANRS aux organismes (autres que l'Inserm) qui participent à ses programmes se sont élevées à 32,2 millions d'euros, dont 7,5 millions pour les hôpitaux publics, 7,2 millions pour les universités, 5,1 millions à d'autres opérateurs publics et associatifs (CNRS, Pasteur, IRD...), 4,5 millions au secteur privé et 4,5 millions à des partenaires à l'étranger.

Les participations versées aux partenaires de l'Inserm (universités et établissements publics en très grande

majorité) dans le cadre de la mixité des laboratoires se sont élevées à 34,8 millions (dont 2,7 millions de subventions d'investissement), dans un contexte marqué par la responsabilité confiée à l'Inserm de coordonner plusieurs projets européens et de gérer les crédits du Plan Cancer II.

■ Charges financières (66 : 0,1 million) :

Leur montant (108 000 euros) est particulièrement faible, l'établissement n'ayant pas de dettes financières. Elles correspondent exclusivement à des pertes sur opérations de change liées aux achats hors zone euro.

■ Charges exceptionnelles (67 : 0,7 million) :

Elles s'élèvent à 652 000 euros et proviennent principalement de la constatation de moins-values sur cession d'éléments d'actifs.

■ Charges « calculées » (68 : 53 millions) :

Elles représentent les dotations aux provisions pour risques et charges, aux provisions pour dépréciation et les amortissements de l'année.

Provisions pour risques et charges

→ Les passifs sociaux

L'Inserm provisionne pour la première fois l'engagement correspondant aux congés non pris (congés ordinaires et jours portés sur un compte épargne temps). La création de ces provisions n'affecte le résultat de l'année qu'à hauteur de la différence entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, le passif correspondant aux années antérieures ayant fait l'objet d'une écriture au bilan. La dotation de l'exercice 2013 s'élève à 725 705 euros.

Provisions pour dépréciation

→ Les stocks

Une provision pour dépréciation des stocks permet de mieux apprécier la valeur patrimoniale des ouvrages édités par l'Inserm et commercialisés par la SAS Lavoisier. Son mode de calcul est fondé sur l'ancienneté de l'édition. Un complément de dotation de 39 497 euros a été comptabilisé au titre de 2013.

→ Les créances clients

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée, sur la base d'une estimation raisonnable du risque lié à la solvabilité du débiteur ou au caractère recouvrable de la créance (sociétés en redressement ou en liquidation judiciaire). La provision constituée en 2012 a été abondée de 107 098 euros, compte tenu de l'évolution des risques.

Amortissements

Les amortissements sont la constatation comptable de la perte de la valeur des immobilisations du fait de leur vieillissement et de leur utilisation. Ils ont pour but de faire figurer au bilan les immobilisations pour une valeur s'approchant de leur valeur vénale. L'Inserm pratique des amortissements linéaires dont la durée est fixée par le conseil d'administration. Pour 2013, le montant des amortissements s'élève à 52 millions, dont 35 pour le matériel scientifique.



Démarche qualité en matière de dépenses

■ Une méthode permettant de réaliser un **contrôle hiérarchisé de la dépense** a été mise en place au cours de l'année en matière d'achat de fournitures et de petit matériel scientifique. Ces achats représentent plus de 160 000 factures. Le contrôle s'effectue sur 10 % des mandats et porte sur l'identité du créancier, l'imputation budgétaire et la liquidation. La Cour des comptes a estimé que ce système était « simple et cohérent ».

■ Le **délai moyen de paiement de la dépense** a été maîtrisé et s'est établi à 12 jours. Le contrat d'objectifs de l'Inserm fixe un maximum de 20 jours.

La date limite de prise en charge et de paiement des factures a été fixée au 28 décembre. Cet allongement a permis de prendre en compte des factures parvenues en fin d'année.

Le recours à des partenaires spécialisés pour la réservation et le paiement des billets de train ou d'avion, d'une part, et des nuitées d'hôtel, d'autre part, permet d'alléger les tâches administratives des laboratoires. Le comptable intègre ensuite les données dans le système d'information et procède aux régularisations.

■ La **carte affaires** permet à son porteur, d'une part, de régler les dépenses professionnelles liées aux déplacements et missions, notamment à l'étranger, et, d'autre part, d'effectuer certains achats en ligne sans faire l'avance des frais. Une politique ciblée de diffusion de ce moyen moderne de paiement s'est traduite par mise en place de plus de 600 cartes.

■ La **gestion des éléments constitutifs de la paye** est déconcentrée dans les délégations régionales mais la liquidation et le paiement sont centralisés au siège. La démarche qualité engagée en partenariat entre les comptables et les responsables des ressources humaines a permis une meilleure coordination des acteurs et la réalisation d'outils d'harmonisation et de fiabilisation des procédures. Le rapport entre le nombre des indus en matière de rémunérations et le nombre d'agents payés, qui est l'indicateur signifiant de la qualité de la paye, s'est amélioré et est passé sous la barre des 1 pour 1 000.

Un groupe de travail a été constitué afin de mettre en place un dispositif de contrôle allégé de la paye en partenariat entre les services comptables et les services des ressources humaines.

■ Le **contrôle interne** de second niveau en matière de dépenses a porté sur les rapprochements bancaires, les comptes sensibles (opérations immobilières, subventions exceptionnelles), et sur un échantillon de factures. La mission Qualité du département des Affaires financières a, pour sa part, audité la fonction achats de plusieurs délégations régionales.

■ La migration du **paiement par virement** sous le format **SEPA** (*Single Euro Payments Area*) a été effectuée dès le mois de juillet pour la paye et le mois d'octobre pour les autres paiements, en avance sur la date butoir arrêtée par la Commission européenne.



PRODUITS

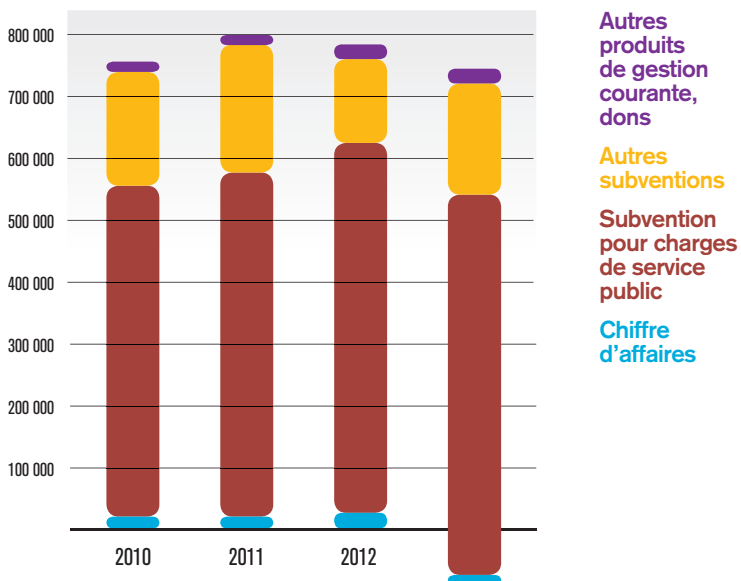
Le total général des produits comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 839,2 millions d'euros, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2012. Les produits d'exploitation progressent de 2,5 %. Cette évolution doit être analysée en tenant compte de la généralisation de la comptabilisation à l'avancement des contrats de recherche pluriannuels.

Évolution des recettes

Catégories	2010	2011	2012	2013	Évolution (%) 2013/2012
Chiffre d'affaires	22 278	20 964	28 030	13 097	n s
Subvention pour charges de service public	531 959	554 979	593 019	615 356	+ 3,7
Autres subventions, produits des contrats et conventions	183 079	201 229	135 168	173 846	+ 28,6
Dons	1 095	540	1 087	1 518	+ 39,7
Autres produits de gestion courante	11 392	13 416	20 673	22 263	+ 7,7
Sous-total produits d'exploitation	749 803	791 129	805 996	825 941	+ 2,5
Produits financiers	386	751	286	101	- 64,8
Produits exceptionnels	20 356	25 455	45 511	13 168	n s
Total des produits	770 545	817 335	823 765	839 210	+ 1,9

(en milliers d'euros)

Évolution et répartition des recettes d'exploitation



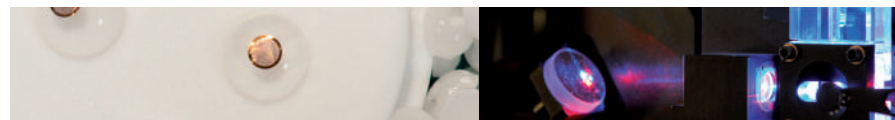
Nota : Les produits financiers et les produits exceptionnels ne figurent pas dans cet histogramme.

■ **Chiffre d'affaires (70 : 13,1 millions) :** Il regroupe l'ensemble des produits générés par les prestations de service, notamment en direction du secteur industriel et, dans une moindre mesure, par le produit des colloques et la vente de publications. La diminution des produits figurant dans le compte de résultat est due à la comptabilisation à l'avancement des contrats de prestations de services avec les industriels. À méthode comptable constante, on aurait constaté une augmentation de 3,7 % par rapport à l'année dernière.

■ **Subventions et concours assimilés (74 : 790,6 millions) :**

→ Une « subvention pour charges de service public » est allouée à l'Inserm par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, gestionnaire des crédits du programme 172 de la loi de finances. Cette subvention permet de financer les dépenses de personnel sur emplois budgétaires et la dotation de base des laboratoires. Il n'est pas fait de distinction entre l'investissement et le fonctionnement, l'Inserm étant maître de ses arbitrages en la matière.

La subvention pour charges de service public (SCSP), inscrite au budget primitif voté par le conseil d'administration du 6 décembre 2012 pour un montant de 621,45 millions, s'est en définitive élevée à 615,3 millions d'euros après prise en compte des annulations de crédits prononcées par les lois de finances rectificatives et les décrets d'ouverture et d'annulation (notamment l'annulation des crédits constituant la réserve de précaution).



Autres produits de gestion courante, dons
Autres subventions
Subvention pour charges de service public
Chiffre d'affaires

La part de la subvention destinée à l'ANRS, gérée par l'Agence autonome au sein de l'établissement représente 39,9 millions.

La dotation au titre du volet « recherche » du Plan Cancer 2, géré depuis 2011 par l'Inserm, est passée de 22,5 millions en 2012 à 27,5 millions en 2013.

Une partie de la SCSP est fléchée en direction des contrats post-doctorants (0,98 million d'euros).

À périmètre constant (c'est-à-dire hors ANRS et Plan Cancer), la SCSP est en diminution de 0,2 % par rapport au montant perçu au titre de 2012.

La subvention représente 73 % des produits de l'établissement (75 % des recettes hors produits calculés).

→ **Subventions sur projet et financements contractuels**

Les données figurant dans le tableau ci-après correspondent, non aux sommes versées par les financeurs, mais aux recettes comptabilisées compte tenu de l'avancement des travaux de recherche.

De manière extra comptable, il paraît possible de mesurer la performance de l'Inserm en matière de ressources contractuelles : en ajoutant aux recettes comptabilisées les produits constatés d'avance et en retranchant les produits à recevoir, on parvient à un volume de contrats en cours de 283,7 millions contre 212,9 l'an dernier, soit une progression de 33 %, due notamment aux Investissements d'avenir et aux contrats européens.

Sans la comptabilisation à l'avancement, les produits auraient été majorés de 109,9 millions.

Évolution des financements sur projet comptabilisés à l'avancement

Catégories	2012	2013
Ministères	7 854	5 203
Agence nationale de la recherche et Investissements d'avenir	30 885	55 194
Agences de financement	11 186	17 466
Collectivités territoriales	14 434	9 791
Union européenne	27 214	27 016
Organismes internationaux	3 023	4 552
Associations et fondations	29 875	44 894
Université et autres organismes nationaux	4 827	5 551
Divers	6 156	4 178
Total	135 453	173 845

(en milliers d'euros)

Répartition des subventions sur projet comptabilisées à l'avancement

Ministères

ANR et IA

Agences de financement

Collectivités territoriales

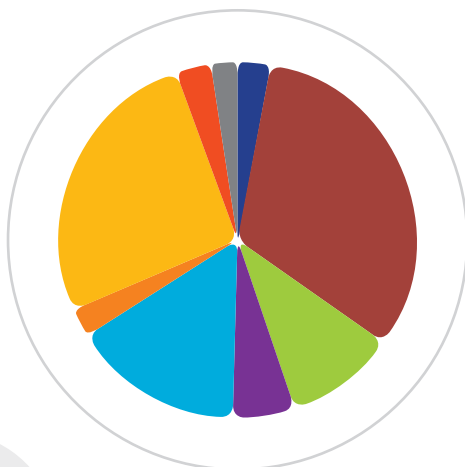
Union européenne

Organismes internationaux

Associations et fondations

Université et autres organismes nationaux

Divers



→ Dons et legs

Ils se sont élevés à 1,5 million, en forte croissance par rapport à l'année dernière. Il est à noter que l'Inserm ne se positionne pas en situation de « concurrence » avec les associations et fondations collectrices de fonds, qui sont souvent ses partenaires.

Les dons sont affectés, selon la volonté du donateur, soit à une unité de recherche déterminée, à une thématique, ou à l'ensemble des activités de recherche.

■ **Autres produits de gestion courante (75 : 22,3 millions)** : Ces recettes sont en augmentation de 7,7 % sur l'exercice. Les redevances pour brevets et licences s'élèvent à 10,2 millions d'euros.

■ Produits financiers (76 : 0,1 million) :

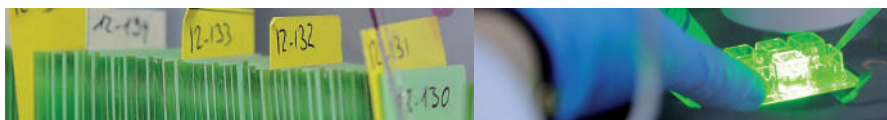
Ils sont constitués par :

- les intérêts des placements. L'établissement est autorisé à placer en bons du Trésor une partie de sa trésorerie disponible, à hauteur d'un maximum de 150 millions d'euros. Mais le niveau historiquement bas (voire négatif) des taux d'intérêt des emprunts d'État, dû à l'excès de liquidités sur les marchés financiers, entraîne un tarissement de cette ressource ;
- les gains sur opérations de change liées aux achats hors zone euro.

■ Produits exceptionnels et produits calculés (77 et 78 : 13,2 millions) :

Les produits exceptionnels se sont élevés à 13,2 millions. Ils proviennent pour l'essentiel de la quote-part des subventions d'équipement virées au compte de résultat. Cette opération comptable a pour but de neutraliser au niveau du résultat la charge que représentent les amortissements pratiqués sur les biens acquis au moyen de ces subventions. Elle prend techniquement la forme d'un amortissement des subventions.

En 2012, l'impact de la correction rétrospective du calcul des amortissements, demandée par les commissaires aux comptes, avait été intégré à tort au compte de résultat, et avait artificiellement majoré ce poste. De ce fait, la comparaison avec le montant comptabilisé en 2012 n'est pas significative. La provision pour surcoûts hospitaliers de l'ANRS a fait l'objet d'une reprise de 690 000 euros, celle pour litiges d'une reprise de 455 000 euros.



■ Certification des comptes de 2013

Les comptes de 2012 avaient été certifiés réguliers et sincères, mais avec neuf réserves formulées par le collège des commissaires aux comptes, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Grant Thornton.

L'audit des comptes de 2013 a conclu à la levée de six de ces réserves, qui portaient notamment sur les provisions pour passifs sociaux, sur la corrélation entre l'amortissement des biens et celui de leurs financements et sur l'application de la comptabilisation des biens immobiliers par composants.

Les trois réserves confirmées portent sur :

- l'impossibilité de justifier la valeur nette comptable des immobilisations acquises avant 2004, les pièces ayant été détruites après le quitus de la Cour des comptes. Cette réserve ne pourra être levée que lorsque les biens en cause seront intégralement amortis ;
- la fiabilité insuffisante du poste fournisseurs, en raison de l'importance des commandes passées et réceptionnées en fin d'année mais non encore facturées, et de l'incertitude qui en résulte sur le montant des charges à payer ;
- le périmètre encore insuffisant de l'application de la comptabilisation à l'avancement : les projets non suivis à l'avancement qui étaient estimés à 62 millions au 31 décembre 2012 sont estimés à 14 millions au 31 décembre 2013. En outre, quelques calculs sont entachés d'erreurs. Cette réserve, maintenue, est toutefois atténuée.

Les comptes consolidés de 2012 ont également été certifiés. L'opinion des commissaires aux comptes est identique à celle qui avait été émise sur les comptes de l'Inserm, ce qui est logique dès lors que l'établissement constitue l'essentiel du groupe consolidé.

Démarche qualité en matière de recettes

■ La comptabilisation du chiffre d'affaires selon la **méthode de l'avancement** déjà mise en place pour les versements en provenance de l'Europe dans le cadre du 7^e PCRD et étendue en 2012 à la plupart des contrats pluriannuels, a été généralisée. Les contraintes techniques qui empêchaient d'appliquer cette méthode aux contrats dont la réalisation concerne plusieurs délégations régionales ont, en effet, pu être surmontées. La méthode a également été appliquée aux contrats de prestations de service avec l'industrie pharmaceutique.

Compte tenu des décalages entre les encaissements et les dépenses réelles, la comptabilisation « à l'avancement » permet d'avoir un solde du compte en fin d'année qui reflète mieux que les méthodes traditionnelles le montant réel des produits de l'exercice. Si l'ensemble des dépenses est supérieur à celui des facturations adressées au financeur, on comptabilise un produit à recevoir.

Dans le cas inverse, le plus fréquent à l'Inserm, on comptabilise des produits constatés d'avance.

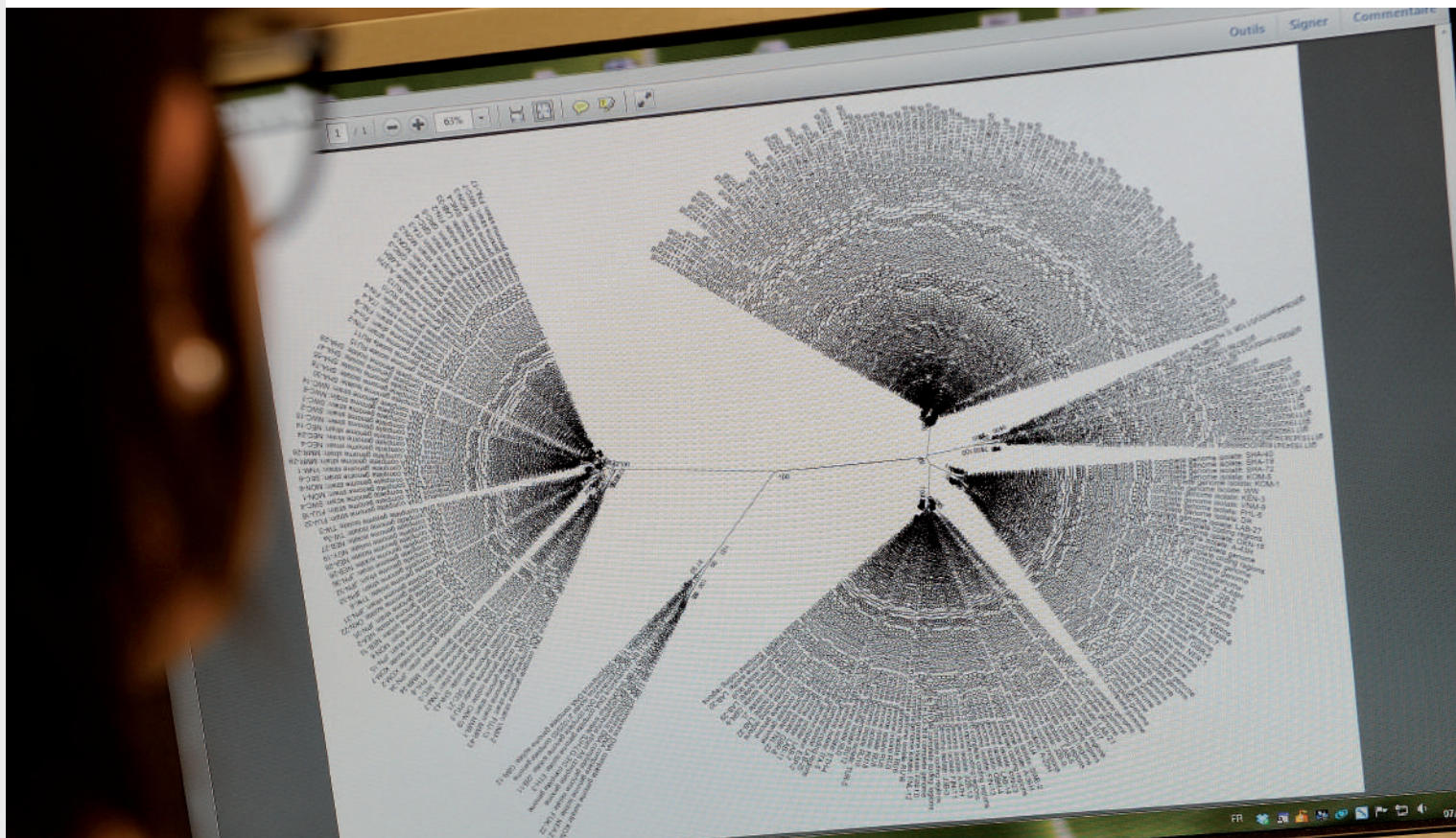
La mise en œuvre de la comptabilisation à l'avancement a conduit à constater 26,5 millions de produits à recevoir et 153 millions de produits constatés d'avance.

■ Un suivi régulier des **comptes d'imputation provisoire** est effectué en partenariat avec les services financiers afin de tendre vers l'objectif de n'avoir en comptes d'attente aucun titre datant de plus de 30 jours fin de mois. Le montant des recettes à transférer à nos partenaires est passé de 8,6 millions en fin 2012 à 5,6 millions en fin 2013.

La « journée complémentaire » instituée l'an dernier en matière de recettes a permis de faire passer les recettes restant à classer en fin d'exercice de 23,7 millions en 2011 à 8,6 millions en 2012 et à 5,3 millions en 2013.

■ Le suivi rigoureux des **restes à recouvrer** est demeuré une priorité, avec des objectifs assignés aux agents comptables secondaires dans le cadre de leur lettre de mission annuelle. Un indicateur de gestion pour le suivi de l'apurement des créances clients les plus anciennes a été mis en place. Les restes au 31 décembre, hors exercice courant, ont ainsi diminué de près de 20 %.

■ Le **contrôle interne** en matière de recettes a principalement porté sur la qualité des imputations comptables des subventions d'investissement et des subventions d'équipement afin de s'assurer que chaque catégorie relevait bien de son régime fiscal et comptable propre. Les autres opérations ont été vérifiées par sondage.



ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIÈRE

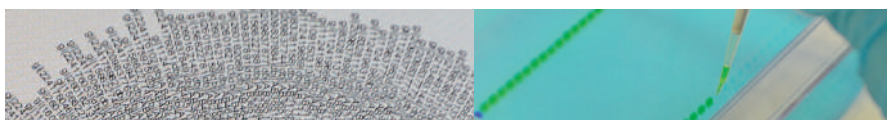
■ Soldes intermédiaires de gestion

La notion de **valeur ajoutée** n'a pas de signification économique dans un établissement public administratif qui n'a pas pour objectif de réaliser des ventes dont le produit excèderait le coût de ses achats. Elle est, naturellement, lourdement négative.

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) est le solde le plus significatif de la gestion. Il permet de déterminer ce qu'il reste à l'établissement après le financement de ses facteurs de production (rémunérations, consommations en provenance de tiers). L'EBE s'établit à 68,7 millions, en progression de 16,8 millions par rapport à 2012. Cette évolution s'explique par l'augmentation du montant des subventions comptabilisées et la faible croissance des charges de personnel.

Après prise en compte des dotations aux amortissements et provisions et des subventions versées à nos partenaires, notamment sur le budget de l'ANRS, le **résultat d'exploitation** est négatif à hauteur de 35,3 millions.

L'addition des produits exceptionnels (qui neutralisent les amortissements réalisés sur les biens acquis au moyen de subventions) ramène le **déficit comptable** à 22,8 millions d'euros.

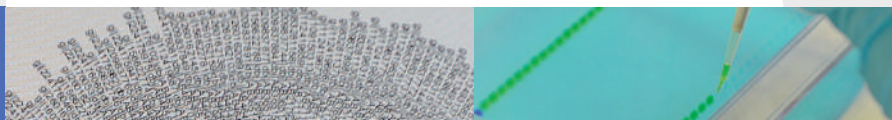


Soldes intermédiaires de gestion

Rubriques	2012	2013
+ Ventes de marchandises	8 886	11 713
- Coût d'achat des marchandises	93 674 633	99 215 702
+ Production de l'exercice	28 020 214	13 085 467
- Consommations en provenance de tiers	94 716 854	101 985 967
= Valeur ajoutée	- 160 548 428	- 188 104 489
+ Subventions d'exploitation	729 265 529	790 580 697
- Impôts et taxes	35 736 910	35 990 354
- Charges de personnel	481 075 734	497 744 725
= Excédent brut d'exploitation (EBE)	51 904 457	68 741 128
+ Autres produits	20 672 858	22 263 616
- Dotations aux amortissements et provisions	52 006 265	52 923 489
- Autres charges	79 297 437	73 349 853
= Résultat d'exploitation	- 58 726 387	- 35 268 598
+ Produits financiers	286 839	100 855
- Charges financières	130 507	107 642
= Résultat courant	- 58 570 055	- 35 275 386
+ Produits exceptionnels	45 511 300	13 168 444
- Charges exceptionnelles	682 151	652 491
= Résultat de l'exercice	- 13 740 906	- 22 759 432
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	- 173 509	- 457 524

(en milliers d'euros)





■ Capacité d'autofinancement

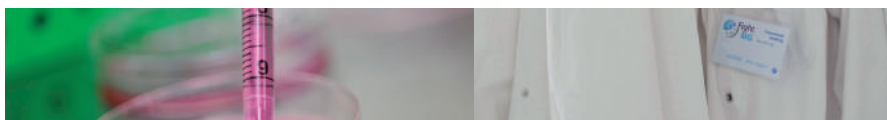
La capacité d'autofinancement de l'exercice redevient positive.

Cette évolution est étroitement liée à celle des ressources contractuelles, qui ont un fort impact sur l'excédent brut d'exploitation (augmentation de 16,8 millions).

Rubriques	2012	2013
Résultat net comptable	- 13 740	- 22 759
+ Dotation aux amortissements et provisions	52 006	52 923
- Reprises sur amortissements et provisions	7 792	1 145
- Résultat sur cession des éléments d'actif	- 174	- 457
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	37 612	11 425
= Capacité d'autofinancement de l'exercice	- 6 695	18 050

(en milliers d'euros)





Fonds de roulement

Le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux permanents (ressources stables) par rapport à l'actif immobilisé (emplois stables). L'adéquation emplois/ressources suppose la réalisation d'un équilibre entre les valeurs immobilisées et les capitaux permanents, entre les actifs circulants et les dettes à court terme.

À la fin de l'exercice 2013, le fonds de roulement brut comptable s'élève à 68,9 millions d'euros. Il équivaut à 31 jours de dépenses de fonctionnement

Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre est constitué de l'ensemble des décalages entre les encaissements et les décaissements liés à l'activité de l'établissement.

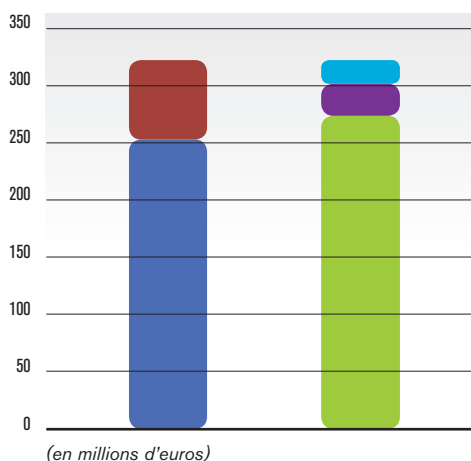
Les avances versées par nos financeurs et la prudence des chercheurs dans leurs consommations permettent de constater à l'Inserm un « besoin négatif », qui vient abonder la trésorerie.

Trésorerie

Les données précédentes permettent de vérifier l'égalité fondamentale de l'analyse du fonds de roulement et de retrouver les chiffres des comptes de disponibilités :

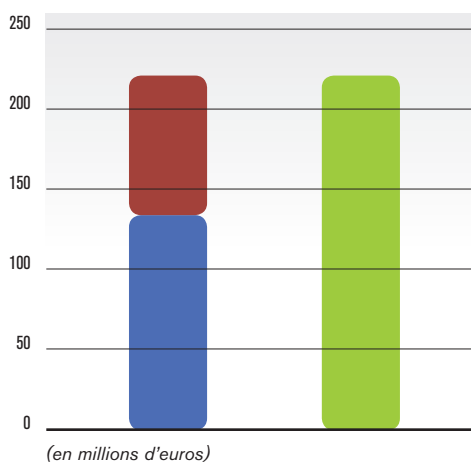
Fonds de roulement	+ 68,9 millions
Besoin en fonds de roulement	-(- 86,6) millions
Trésorerie	= 155,5 millions

Fonds de roulement 2013



Fonds de roulement
 Valeur nette comptable des immobilisations
 Avances reçues > 1 an
 Provisions
 Capitaux propres

Besoin en fonds de roulement 2013



Dettes d'exploitation
 Dégagement en fonds de roulement
 Stocks et créances



BILAN

Le total du bilan s'élève à 539,3 millions d'euros.

Actif	
Immobilisé	251 394
Circulant	287 864
Total	539 258
Passif	
Capitaux propres	271 999
Provisions	26 776
Passif financier (dettes)	240 483
Total	539 258

(en milliers d'euros)

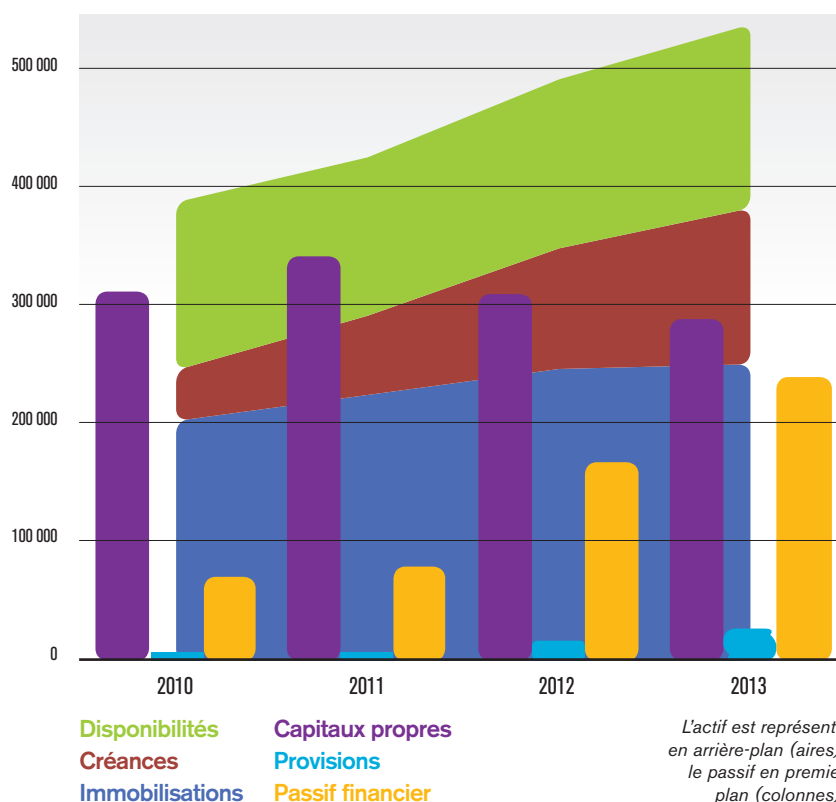
■ Actif net

■ Actif immobilisé

Évolution de l'actif immobilisé

Catégories	2010	2011	2012	2013	Évolution (%) 2013/2012
Immobilisations incorporelles	1 904	2 837	5 115	4 146	- 18,9
Immobilisations corporelles	197 039	216 550	234 666	239 062	+ 1,9
Immobilisations financières	4 721	5 975	7 237	8 186	+ 1,9
Total	203 664	225 363	246 483	251 394	+ 2,0

(en milliers d'euros)



L'actif brut, hors immobilisations financières, s'établit à 765 millions. En total net, il s'élève à 243,2 millions contre 239,8 l'année précédente. L'application rétroactive aux immobilisations anciennes de la méthode d'amortissement par composant a entraîné une diminution de la valeur nette comptable de plusieurs biens, ce qui introduit un biais dans l'analyse pluriannuelle des comptes. L'écart entre le montant de l'actif brut et celui de l'actif net révèle le vieillissement d'un nombre important d'installations et d'équipements : les immobilisations corporelles sont amorties pour les deux tiers de leur valeur d'origine. Le coût des équipements acquis montre que la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé s'effectue de plus en plus au moyen de matériels sophistiqués.

Au cours de l'exercice, 30,1 millions ont été sortis des comptes d'immobilisations en cours pour être transférés aux comptes d'actif définitifs : il s'agit principalement de la construction du Centre d'immunophénomique de Marseille (CIPHE), de la troisième tranche du programme de l'Institut François-Magendie à Bordeaux et des opérations de restructuration immobilière à Pessac et à l'hôpital Paul-Brousse.

Les investissements poursuivis ou engagés en 2013 se rapportant à des opérations non terminées représentent 50,1 millions. Les principales opérations sont la construction du centre de recherche de l'Oncopole de Toulouse, la réhabilitation des locaux situés dans l'hôpital Saint-Louis à Paris, et l'extension du laboratoire P4-Gerland à Lyon.

Filiales et participations

Inserm Transfert est détenue en totalité par l'Inserm. Cette société anonyme a pour principale mission de coordonner la valorisation des innovations biomédicales issues des laboratoires de recherche de l'Inserm.

Le capital d'Inserm Transfert SA a été porté de 6 748 470 euros à 7 685 970 euros : le conseil d'administration du 6 octobre 2011 a en effet approuvé la participation de l'Inserm à l'augmentation du capital d'Inserm Transfert, à hauteur de 5 millions d'euros libérés en 5 ans. Cette augmentation des fonds propres est destinée à doter Inserm Transfert Initiatives de moyens accrus pour accompagner le développement d'entreprises nouvelles.

Le conseil d'administration du 5 décembre 2013 a approuvé la prise de participation de l'Inserm au capital de la société d'accélération du transfert de technologie Grand-Est (1,4 % du capital, soit 18 081 euros). L'Inserm est désormais actionnaire de sept SATT.

Des participations minoritaires sont également détenues dans plusieurs groupements d'intérêt public (GIP) ou groupements d'intérêt économique (GIE), dont les principaux sont le CERBM, le Cermep et le CRNH de Lyon. Il s'agit de groupements sans capital. L'Institut détient par ailleurs 16 210 actions de la société Transgène (société cotée), soit 1 % du capital de cette entreprise.

■ Actif circulant

Évolution de l'actif circulant

Catégories	2010	2011	2012	2013	Évolution (%) 2013/2012
Stocks et en cours	636	279	229	189	- 17,5
Créances	42 636	66 891	102 153	131 200	+ 28,4
Disponibilités	141 901	134 474	143 182	155 540	+ 8,6
Charges constatées d'avance	735	731	919	936	+1,8
Total	185 908	202 385	246 483	287 864	+ 16,8

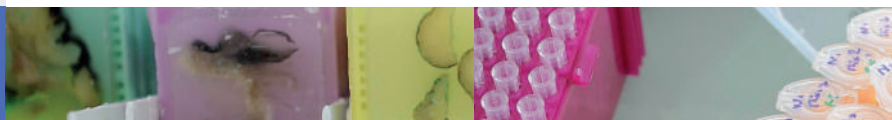
(en milliers d'euros)

L'actif circulant de l'établissement est évalué à 287,9 millions. Les créances au 31 décembre sont en progression. La généralisation de la comptabilisation à l'avancement a conduit à constater parmi les créances 41,9 millions de produits à recevoir sur contrats, contre 26,5 l'an dernier. Le crédit de TVA relatif au dernier trimestre de l'année s'élève à 13,8 millions. Le taux de recouvrement en 2013 des titres émis au cours de l'année s'établit à 86,4 %. L'action en recouvrement a été poursuivie, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Créances clients de	Restes au 1/1/2013	Restes au 31/12/2013	Restes sur prises en charge initiales (%)
2007 et ant.	309 542	237 452	
2008	41 258	41 258	0,05
2009	60 441	60 441	0,06
2010	1 318 595	906 353	0,04
2011	7 579 634	4 360 730	1,79
2012	40 606 087	11 355 565	4,62

(en milliers d'euros)

Les restes sur créances ayant plus de 2 ans représentent 2,5 % du total.



Actions menées en vue de fiabiliser le bilan

Une attention particulière a été apportée à la sincérité des inscriptions aux comptes d'immobilisations en cours, afin de faire débiter l'amortissement des biens, ainsi que celui des subventions qui les ont financées, dès leur mise en service, par l'imputation aux comptes d'actif définitifs.

Les travaux conditionnant la mise en place d'un inventaire physique exhaustif (étiquetage des biens en liaison avec le logiciel SAFIr, mise en place de fiches de mise en service des biens) ont été achevés. L'opération sera reconduite pour les équipements d'une valeur significative.

L'établissement a généralisé la comptabilisation et l'amortissement du patrimoine immobilier selon la méthode par composants.

Cet exercice s'est traduit par d'importantes rectifications de la valeur nette comptable de certains biens.

Les travaux entrepris pour établir un lien entre les subventions et les immobilisations qu'elles financent, afin de faire coïncider leurs durées d'amortissement, sont achevés.

La création des provisions pour congés payés non pris et pour le compte épargne temps, ainsi que la reprise de la provision pour programmes différés de l'ANRS ont été traitées comme des corrections d'erreurs et, conformément aux prescriptions du Comité des normes de la Comptabilité publique, ont directement impacté les réserves de l'établissement sans passer par le compte de résultat.

Passif

Évolution du passif

Catégories	2010	2011	2012	2013	Évolution (%) 2013/2012
Capitaux propres	311 715	342 581	309 905	271 999	- 12,2
Provisions pour risques et charges	6 588	5 091	15 725	26 776	+ 70,3
Dettes	71 269	80 076	167 874	240 483	+ 43,3
<i>dont produits constatés d'avance</i>	27 608	38 337	103 004	152 802	+ 48,3
Total	389 572	427 748	493 504	539 258	+ 9,3

(en milliers d'euros)

■ Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés principalement des dotations et affectations de l'État lors de la création de l'Institut, des réserves qui sont constituées des résultats comptables des exercices antérieurs et des subventions d'investissement.

Un reclassement des subventions d'investissement a été effectué conformément aux directives contenues dans une instruction de la DGFIP sur les financements externes de l'actif.

La variation des capitaux propres est liée au résultat comptable de l'année, aux amortissements de subventions et à l'inscription au bilan des provisions calculées rétroactivement pour respecter les normes comptables en ce qui concerne les passifs sociaux.

■ Provisions pour risques et charges

● Passifs sociaux (22 millions)

La dématérialisation de la gestion des congés, mise en service début 2013, permet de tenir compte de l'engagement correspondant aux congés annuels non pris par les agents et reportés d'une année sur l'autre. Ils représentent environ 1,7 % du potentiel

de travail de l'établissement. Le calcul a été effectué à partir du coût moyen par catégories de personnels.

Une provision permet de tenir compte de la charge différée que constitue le placement par les agents de certains jours d'ARTT non consommés sur leur compte épargne-temps (CET). Elle se décompose en une provision pour droits à congés (calculée comme la provision pour congés payés), qui s'ajoute à la provision déjà constituée pour faire face au droit à indemnisation (calculée en appliquant le barème d'indemnisation institué par le décret du 3 novembre 2008).

L'Inserm se conforme ainsi aux prescriptions du Comité des normes de la comptabilité publique (CNoCP) en ce qui concerne l'évaluation des passifs sociaux.

Il est précisé que la création de ces provisions n'affecte le résultat de l'année qu'à hauteur de la différence entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, le passif correspondant aux années antérieures ayant été imputé directement sur les réserves.

● **Litiges (0,3 million)**

Le risque ayant trait aux contentieux juridictionnels fait l'objet de provisions selon un principe de prudence : les enjeux financiers, liés à des affaires pour lesquelles l'Inserm a interjeté appel après une condamnation en première instance et ceux des litiges dans lesquels une issue favorable n'est pas certaine, sont intégralement provisionnés.

● **Surcoûts hospitaliers (4,3 millions)**

La provision pour surcoûts hospitaliers de l'ANRS permet d'enregistrer les dépenses prévues par les conventions signées avec les hôpitaux pour effectuer des essais cliniques, qui peuvent se dérouler sur des périodes assez longues, s'agissant du suivi des malades. Les hôpitaux ne facturent leurs surcoûts qu'en fin d'étude, sur la base des actes réellement effectués, ce qui justifie la constitution d'une provision.

La provision ANRS pour projets de recherche dont la réalisation est décalée dans le temps, transférée dans les comptes de l'Inserm en 2012 pour 5,1 millions lors de la dissolution du GIP, a été supprimée, les commissaires aux comptes ayant estimé qu'elle ne respectait pas les règles de constitution des passifs. Son montant a été incorporé aux réserves.

■ **Flux d'intermédiation**

Le rôle d'intermédiation de l'Inserm dans le financement de la recherche conduit à faire transiter par ses comptes, hors budget, un montant important de fonds destinés *in fine* à des tiers (universités françaises et étrangères, autres EPST, Institut Pasteur, Institut Curie, etc.). Ces financements proviennent pour plus de la moitié de leur montant de l'Union européenne.

L'écart entre les sommes reçues et les sommes versées s'explique par le caractère pluriannuel de la plupart des programmes. Les tableaux ci-contre retracent ces mouvements financiers pour l'exercice 2013.

■ **Dettes**

Les **dettes financières** sont marginales. Il s'agit d'avances d'Oseo Innovation (anciennes avances remboursables de l'Anvar).

Les **dettes à l'égard des fournisseurs** (18 millions d'euros) sont constituées des charges à payer constatées en fin d'exercice, c'est-à-dire des commandes réceptionnées mais dont les factures ne sont pas parvenues aux services.

Les « **dettes diverses** » comprennent, d'une part, les subventions à redistribuer aux partenaires de contrats de recherche passés avec l'Union européenne ou l'Agence nationale de la recherche, dont l'Inserm assure le pilotage et, d'autre part, pour 152,8 millions d'euros, les produits constatés d'avance dans le cadre de la comptabilisation à l'avancement : dès lors que ces produits ne sont pas définitivement acquis à l'établissement, ils constituent, en effet, sur le plan comptable un passif non financier. Cette « dette » s'éteindra au fur et à mesure de la consommation des crédits.

Encaissements en provenance de	2013	2012
CEE	28 613 666	23 811 697
Caisse nat. solidarité autonomie	1 105 174	1 896 167
Institutions diverses (Curie, Pasteur, AP-HP,..)	3 311 743	4 715 456
Région Ile-de-France	5 050 875	3 187 410
Associations et fondations (AFM,...)	1 339 734	880 800
Étranger	705 757	197 331
INCa	2 897 704	2 782 046
ANR	3 449 979	2 091 781
Iresp	1 213 360	
EPST	17 592	13 088
Ministère Éducation nationale		1 268 230
Organismes à l'étranger	1 242 627	3 795 080
Total	48 948 211	44 639 086

Décaissements au profit de	2013	2012
Inserm Transfert	1 554 134	1 458 535
CEA	790 674	849 942
CELL GENIX		887 144
Ined	49 270	2 116 259
CNRS	3 424 149	2 563 458
Inra	853 845	
Autres EPST	232 565	247 218
CHU Montpellier	940 382	
Université Paris VI Pierre-et-Marie-Curie	2 003 350	730 592
Autres universités françaises et CHU	3 203 142	3 256 528
Universités étrangères	8 983 172	8 005 085
Institut Pierre-et-Marie-Curie	930 872	
FMR Fondation Maladies rares	1 322 875	
Institutions diverses (Curie, Pasteur, AP-HP,..)	4 838 468	4 413 586
GIE CERBM	1 158 652	627 539
Étranger ou CEE	13 085 020	10 916 805
Total	43 370 570	36 072 691



COMPTES CONSOLIDÉS 2012

En vertu des dispositions de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière, l'Inserm est tenu de présenter des comptes consolidés. Le « groupe Inserm » comprend Inserm Transfert, le Centre européen de recherche en biologie et en médecine (CERBM), le Centre d'exploitation et de recherches par émission de positons (Cermep) et le Centre de recherches en nutrition humaine (CNRH) Rhône-Alpes.

Inserm Transfert Initiatives, qui était consolidée l'an dernier, est sortie du périmètre en raison de la baisse du taux de détention par Inserm Transfert suite à l'augmentation de capital.

Les entités sont consolidées selon trois méthodes :

- Inserm Transfert SA, dans laquelle l'établissement exerce un **contrôle exclusif**, est consolidée par *intégration globale*.
- Le GIE CERBM, dans lequel l'Inserm exerce un **contrôle conjoint** avec le CNRS et Université de Strasbourg, est consolidé par *intégration proportionnelle*.
- Le Cermep et le CNRH Lyon, ainsi qu'Inserm Transfert Initiative, dans lesquels l'Inserm exerce une « **influence notable** », sont consolidés par *mise en équivalence*.

La consolidation montre le poids essentiel de la maison mère dans le groupe : l'Inserm représente 93,9 % du total du bilan, 98,2 % des dépenses de personnel et 97,8 % des produits d'exploitation de l'ensemble.

Les comptes consolidés 2012 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 5 décembre 2013.



Bilan consolidé au 31 décembre 2013

Actif	
Actif immobilisé	248 863
Immobilisations incorporelles	5 669
Immobilisations corporelles	236 924
Immobilisations financières	5 368
Titres mis en équivalence	902
Actif circulant	276 807
Stocks et en cours	303
Clients et comptes rattachés	100 577
Créances sociales et fiscales	22 742
Autres créances	1 675
Valeurs mobilières de placement	45 520
Disponibilités	105 990
Total	525 669

(en milliers d'euros)

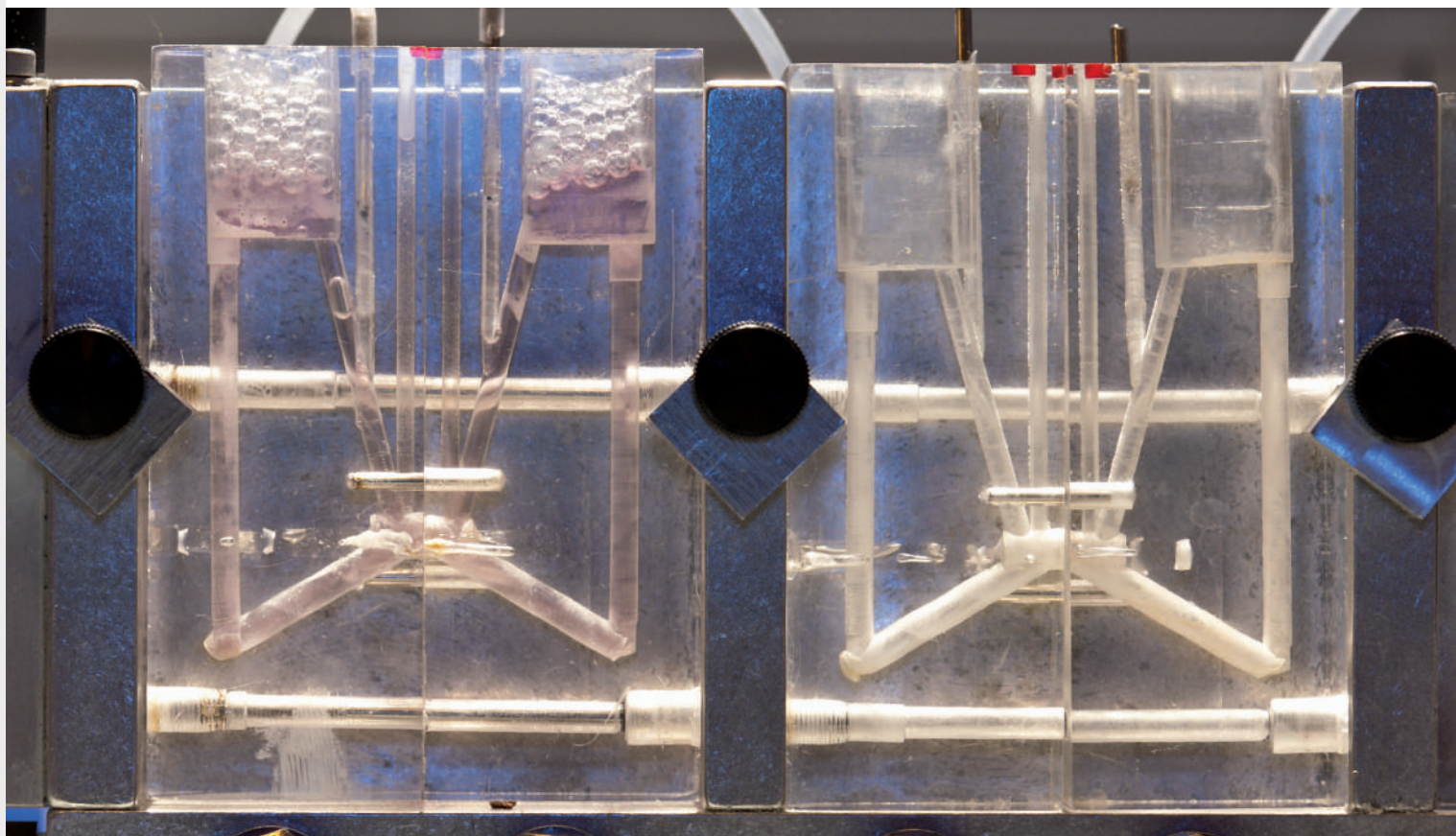
Passif	
Capitaux propres	312 753
Réserves consolidées	259 459
Résultat consolidé	(13 888)
Subventions d'investissement	67 182
Autres fonds propres	1 677
Provisions	15 833
Dettes	195 407
Fournisseurs et comptes rattachés	26 269
Dettes fiscales et sociales	4 428
Autres dettes (dont préfinancements)	164 710
Total	525 669

(en milliers d'euros)

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

Chiffre d'affaires	+	36 751
Autres produits d'exploitation (dont subventions et contrats de recherche)	+	758 425
Achats consommés	-	188 190
Charges de personnel	-	489 971
Autres charges d'exploitation	-	79 388
Impôts et taxes	-	36 361
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	53 132
Résultat d'exploitation	=	- 51 866
Charges et produits financiers	+	216
Résultat courant des entités intégrées	=	- 51 650
Charges et produits exceptionnels	+	37 947
Autres charges	-	6
Résultat net des entités intégrées	=	- 13 710
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	-	178
Résultat net de l'ensemble consolidé	=	- 13 888

(en milliers d'euros)



RÉALISATION BUDGÉTAIRE

Le taux de réalisation budgétaire correspond au rapport entre le total des dépenses et des recettes effectivement constatées et les montants correspondants inscrits au budget. Il est le reflet, d'une part, de la qualité de la prévision budgétaire et, d'autre part, de la discipline de l'exécutif par rapport à l'autorisation accordée par le conseil d'administration.

Les chiffres indiqués ci-dessous s'entendent hors charges et produits calculés (inscrits au budget pour 60 millions d'euros tant en recettes qu'en dépenses).

Le taux d'exécution du budget s'élève à 90 % en dépenses et à 93 % en recettes.

■ Recettes

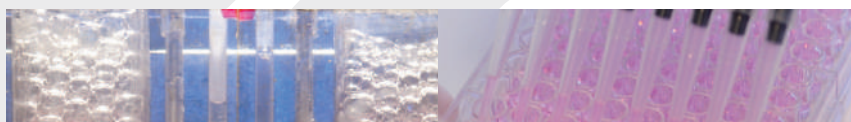
Le budget (budget primitif et décisions modificatives) a été établi sur la base d'une prévision de recettes nouvelles de 907,4 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter pour la comparaison avec la comptabilité 60,6 millions de prélèvement sur le fonds de roulement.

La subvention pour charges de services publics effectivement versée s'est élevée à 615,3 millions d'euros.

Les subventions sur projet et les contrats avec des tiers publics ou privés ont procuré une ressource de 209,7 millions.

Les redevances, prestations de services et autres produits de l'activité, représentent 23,6 millions, à comparer à une prévision de 18,4 millions.

Au total, l'exécution budgétaire fait apparaître une moins-value de 58,8 millions, après comptabilisation à l'avancement.



Dépenses

Le niveau des dépenses doit s'apprécier par rapport au maximum autorisé par le conseil d'administration, soit 972,2 millions.

Par agrégat

Agrégat	Crédits ouverts	Dépenses engagées	%	Dépenses mandatées	%
A1 activités scientifiques	735,0	705,8	96	674,3	92
A2 activités communes	117,6	114,4	97	109,9	94
A3 fonctions support	119,6	111,3	93	94,9	79
Total	972,2	931,5	96	879,1	90

(en milliers d'euros)

Le montant total des crédits ouverts et non consommés (c'est-à-dire non engagés) s'élève à 40,7 millions d'euros, soit 4 % du budget (56,9 millions en 2012).

par rapport à 2012. Cette diminution montre la maîtrise de l'exécution budgétaire, dans un contexte de progression de près de 20 millions des masses gérées.

Les reports (différence entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées) s'élèvent à 93,1 millions soit 9,6 % du budget voté. Ils diminuent de 10 millions

Par nature

Nature	Crédits ouverts	Dépenses engagées	%	Dépenses mandatées	%
Personnel sur SCSP	435,7	433,9	100	433,9	100
Personnel sur RP	96,5	94,8	98	94,8	98
Fonctionnement (DGNP)	395,7	364,8	92	324,8	81
Investissement programmé	44,4	38,0	85	25,6	58
Total	972,2	931,5	96	879,1	90

(en milliers d'euros)

Les crédits ouverts pour les dépenses de personnel ont été ajustés lors du dernier budget rectificatif de l'année, afin de faire jouer la « fongibilité asymétrique ».

L'INSERM EN CHIFFRES (2013)

Budget : 972 173 088 €

Personnels

5 042 statutaires

- 2 153 chercheurs
- 2 887 ingénieurs et techniciens
- 2 emplois fonctionnels

2 844 contractuels

624 vacataires

4 185 hospitalo-universitaires
(1 505,50 ETP)

1 114 chercheurs étrangers

72 contrats Atip-Avenir en cours
dont **12** appels d'offres 2012

149 lauréats ERC pour la France
en sciences de la vie,
dont **45** chercheurs Inserm
(pour les appels d'offres 2013 : 48
lauréats ERC dont **24** accueillis à
l'Inserm, **17** chercheurs Inserm et
2 CDD)

Structures de recherche

291 unités (dont **39** centres de recherche et 7
ERL) - **2** unités à l'étranger (Heidelberg-
Allemagne ; Irvine-Etats-Unis)

Autres structures : **2** ERI, **19** UMS, **17** IFR,
1 RFR

Brevets

1 151 familles

Contrats industriels signés dans l'année

56 contrats de licences
232 partenariats de R&D

Projets 7^e PCRD coordonnés

40 projets collaboratifs (hors ERC, Marie-Curie
et infrastructures, dont **38** dans la Priorité
thématique Santé)

Programmes ANR gérés

70,8 M€ hors Investissement d'avenir (avant
comptabilisation à l'avancement)

13,84 M€ Investissements d'avenir (avant
comptabilisation à l'avancement)

55 projets en cours

Laboratoires internationaux et européens associés

21 internationaux (LIA) et **5** européens (LEA)

Accords de coopération internationale

17 accords, dont **9** nouveaux accords
de coopération internationaux
(Corée, Japon, Taïwan, Israël, Etats-Unis)
et **4** accords de coopération européens
(**2** avec le Portugal et **1** avec le Royaume-Uni,
1 avec l'Allemagne)
– **5** accords internationaux en révision dont
3 en cours de finalisation.



Septembre 2014 - directeur de la publication : Pr Yves Lévy - **Direction de la communication :** Catherine d'Astier - **Rédaction :** Charles Muller - **Coordination éditoriale :** Yann Cornillier - **Direction artistique et réalisation :** Myriem Belkacem - **Secrétariat de rédaction :** Maryse Courmut - **Crédits photos - Iconographe :** Eric Dehousse, pôle Audiovisuel Inserm, source iconographique : <http://www.serimedis.inserm.fr>, remerciements aux auteurs des photos : **Couverture :** Inserm/Claire Mathiot, Patrick Delapierre, Patrice Latron, Steeve Bourane - Page de garde : Inserm/Claire Mathiot, Patrick Delapierre, Patrice Latron - Page 03 : Inserm - Page 04 : Inserm/ Patrice Latron - Page 05 et 06 : Inserm/ Patrice Latron, Afsaneh Gaillard - Page 07 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 08 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 09 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 10 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 11 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 12 : Inserm/ Patrice Latron - Page 13 : Inserm/ Patrice Latron, Patrick Delapierre - Page 14 : Inserm/ Patrice Latron, Patrick Delapierre - Page 15 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 16 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 17 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 18 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 19 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 20 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 22 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 24 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 25 : Inserm/ Patrick Delapierre - Page 26 : Inserm/ Patrice Latron - Page 27 : Inserm/ Patrice Latron, Patrick Delapierre

Instituts
thématiques



Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale













Inserm, la recherche en sciences de la vie et de la santé

L'Institut national de la santé
et de la recherche médicale (Inserm)
est un organisme dédié à la recherche biologique,
médicale et à la santé humaine.

Il se positionne sur l'ensemble du parcours
allant du laboratoire de recherche au lit du patient.

Il est membre fondateur de l'Alliance nationale
pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan),
qui organise la coordination de la recherche au sein
de dix instituts thématiques multiorganismes :

-  Bases moléculaires et structurales du vivant
-  Biologie cellulaire, développement et évolution
-  Cancer
-  Circulation, métabolisme, nutrition
-  Génétique, génomique et bioinformatique
-  Immunologie, hématologie, pneumologie
-  Microbiologie et maladies infectieuses
-  Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie
-  Santé publique
-  Technologies pour la santé



101, rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13
Tél. 01 44 23 60 00
www.inserm.fr

N° ISBN 978-2-85598-904-3